

TRÉMEHEUC

N°72 – Février 2022

Conseil Municipal du 28 janvier 2021

Convention de mutualisation de la voiture

Le 24 septembre 2021, Monsieur le Maire informé le conseil municipal de mettre à disposition le véhicule de la commune à la commune de Lourmais, ce qui permettrait de diviser les coûts d'entretien par deux. Le conseil municipal avait donné son accord pour établir une convention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une convention de mutualisation du véhicule Citroën Berlingo précisant les conditions.

Devis acquisition tracteur

Le 24 septembre 2021, Monsieur le Maire proposait l'acquisition d'un tracteur, compte tenu du manque d'entretien des chemins communaux par la communauté de communes. Plusieurs communes souhaitent mutualiser l'achat d'un tracteur. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Pour l'instant, deux communes souhaitent s'engager sur l'achat de ce tracteur : TRÉMEHEUC et LOURMAIS.

A ce jour, deux devis ont été reçus. Compte tenu de la différence des montants, le représentant de RM MOTOCULTURE revient le 1^{er} février 2022 afin d'ajuster son devis.

Ce point sera donc revu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Convention de mise à disposition de la salle - Cours de danse

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association « La Chateaubriand », dont le siège social se situe à Combourg, représentée par Monsieur Alain FRANGEUL, d'utiliser à nouveau la salle communale la saison 2021-2022 pour des cours de danses bretonnes et gallèses traditionnelles. L'association occuperait la salle un mercredi par mois, de 14h30 à 22h00, du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022, soit 10 séances. Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la location à 190 € pour ces 10 séances et d'établir une convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition la salle communale à l'association « La Chateaubriand » ; et décide de fixer le prix de la location à 190 € pour ces 10 séances.

Devis réfection des Trottoirs au Bourg

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation de la Communauté de Communes Bretagne Romantique concernant les travaux d'aménagement de trottoirs au Bourg pour un montant de 3 555,00 € HT et de 4 266,00 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter le devis de la CCBR pour un montant de 4 266,00 € TTC, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis, d'autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention au titre des amendes de police.

Convention RGPD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Monsieur le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la désignation du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine comme délégué à la Protection des Données ; et approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG35.

Coordonnées

4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30

L'accès à la mairie se fait
désormais au 4, rue du Taillis
(en face de l'église).
Le secrétariat se situe à la droite
du hall d'entrée.

Devis installation réserve d'eau - Atelier communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation de la Communauté de Communes Bretagne Romantique concernant l'installation d'une réserve incendie au lieu-dit « Le Bourg » près de l'atelier communal pour un montant de 43 685,00 € HT et de 52 422,00 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité de valider l'estimatif et le plan de financement présentés ci-dessus ; de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat (14 000 €) ; et de solliciter une subvention au titre du programme de soutien en faveur des opérations d'investissement auprès de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Devis enrobé - Route de la Gautraie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la Communauté de Communes Bretagne Romantique concernant les travaux d'enrobé au lieu-dit « La Gautraie ».

Montant du devis : 17 574,96 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Ameublement extérieur

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un banc béton pour l'Eglise et une jardinière sur le parvis de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander d'autres devis pour des jardinières d'un style différent ; et de créer au Budget Primitif 2022, une ligne budgétaire pour l'acquisition de mobilier extérieur.

Devis Société BÛCHERON BZH - revente de bois

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise BÛCHERON BZH qui souhaite racheter le bois qui sera abattu lors des travaux de sécurisation de la route et des fils Télécom au lieu-dit « Le Rocher Mazier ».

Montant du devis : 250 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Les élections 2022 - RAPPEL

Pour les élections présidentielles, les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur la liste électorale ont jusqu'au 4 mars 2022 afin de déposer leur dossier d'inscription.

Élections Présidentielles

- 1er tour : Dimanche 10 avril 2022

- 2nd tour : Dimanche 24 avril 2022

Carte d'identité et Passeport

Attention pour les personnes qui doivent voyager ou se présenter à un examen (Bac, Brevet, Permis de conduire,...), le délai avant d'avoir un rendez-vous pour l'élaboration d'une carte d'identité ou d'un passeport est d'environ trois mois.

Pour les demandes de rendez-vous concernant les cartes d'identité et les passeports, il vous est demandé de vous rendre sur le site internet de la ville de Combours (Services en ligne / Rendez-vous CNI - Passeport). Une fois votre rendez-vous pris, vous devez effectuer votre pré-demande, ou à défaut, compléter le formulaire CERFA correspondant à votre demande (document à retirer auprès de la mairie). La prise de rendez-vous et la pré-demande sont deux démarches distinctes.

Pour demander un passeport et/ou une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'un passeport ou d'une carte d'identité à remplacer... Dans tous les cas, vous devez vous présenter en personne avec les originaux des pièces demandées.

Le passeport et la carte d'identité ne sont pas fabriqués sur place et ne peuvent donc pas être délivrés immédiatement. Le délai d'obtention varie en fonction du nombre de demandes. À cette période de l'année, il est recommandé d'anticiper ses démarches.

En ce moment, le délai d'obtention des cartes nationale d'identité et des passeports est de **5 semaines minimum**, à compter de la date de dépôt de la demande.

Pensez à anticiper votre demande de carte d'identité ou de passeport.